Projet de délibération du 28 juin 2011 de M. Adrien Genecand, Jean-Marc Froidevaux, Olivier Fiumelli, Guy Dossan, Gary Bennaim, Rémy Burri, Alexandre Chevalier, Simon Brandt, Alexis Barbey, Thomas Boyer, Jean-Paul Guisan, Mmes Natacha Buffet, Florence Kraft-Babel, Marie Chappuis, MM. Alain de Kalbermatten, Eric Bertinat, Yves Nidegger, Thomas Bläsi, Michel Amaudruz, Soli Pardo, Jean-François Caruso, Daniel Sormanni, Jean-Philippe Haas, Denis Menoud, Mmes Mireille Luiset et Danièle Magnin: «Abrogation du règlement général relatif aux plans d'utilisation du sol».

(refusé par le Conseil municipal lors de la séance du 8 septembre 2020)

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l’article 30, alinéa 1, lettre p), de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 15A et suivants de la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités du 9 mars 1929;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – Le règlement général relatif aux plans d'utilisation du sol est abrogé.